

# FR\_GERICHTE 608 2022 1 vom 31. Januar 2022

FR Kantonsgericht, 2022-01-31, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/fr\\_gerichte\\_608\\_2022\\_1](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/fr_gerichte_608_2022_1)

FR: FR\_GERICHTE 608 2022 1 du 31 janvier 2022

IT: FR\_GERICHTE 608 2022 1 del 31 gennaio 2022

## Regeste

Arrêt de la IIe Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal | Krankenversicherung

## Erwägungen

### E. 31

août, ni remplir l'une des exceptions prévues à l'art. 2 al. 2 ORP; que, dès lors qu'au vu de la jurisprudence précitée, la demande doit parvenir à l'autorité intimée au plus tard le 31 août, c'est à juste titre que la Caisse a déclaré irrecevable la demande de réduction des primes pour l'année 2021; que, partant, le recours est rejeté et la décision sur réclamation du 12 novembre 2021 confirmée;

Tribunal cantonal TC Page 4 de 4 que, par analogie avec les prestations en assurance-maladie, domaine dans lequel la procédure est toujours gratuite depuis le 1er janvier 2021, il n'est pas perçu de frais de justice; la Cour arrête : I. Le recours est rejeté. II. Il n'est pas perçu de frais de procédure. III. Notification. Un recours en matière de droit public peut être déposé auprès du Tribunal fédéral contre le présent jugement dans un délai de 30 jours dès sa notification. Ce délai ne peut pas être prolongé. Le mémoire de recours sera adressé, en trois exemplaires, au Tribunal fédéral, Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne. Il doit indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et être signé. Les motifs doivent exposer succinctement en quoi le jugement attaqué viole le droit. Les moyens de preuve en possession du (de la) recourant(e) doivent être joints au mémoire de même qu'une copie du jugement, avec l'enveloppe qui le contenait. La procédure devant le Tribunal fédéral n'est en principe pas gratuite. Fribourg, le 31 janvier 2022/cso Le Président : La Greffière-rapporteuse :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.